

Section 10.—Commissions des ports.¹

L'Annuaire de 1930 donne à la page 1029 un aperçu des fonctions de ces organismes. Au commencement de 1931, le gouvernement chargea la maison Sir Alexander Gibb and Partners, Londres, d'étudier le système du fonctionnement des diverses commissions des ports et de faire un rapport comportant les points ci-après:

1. Valeur technique de l'agencement actuel;
2. Agencement et outillage additionnel nécessaires au cours des prochains 25 ou 50 ans pour suffire au trafic croissant, sans perdre de vue toutefois l'utilisation maxima de l'agencement existant déjà;
3. Choix de la méthode administrative la plus efficace, comportant soit la continuation du système actuel, soit la création d'un département dirigé par un directeur général, etc., dans le but d'économie et d'efficacité, en se rappelant toujours que c'est l'argent des contribuables de tout le Canada qui servira au développement des ports.

Le rapport qui fut reçu vers la mi-février 1932 est actuellement à l'étude. Une des principales recommandations comporte la réorganisation et l'administration des ports par un organisme central à Ottawa relevant du ministre de la Marine et exerçant un contrôle absolu sur les finances, le développement des ports, l'organisation du personnel technique et la surveillance de l'exploitation des ports, chacun de ces derniers devant être placé sous le contrôle immédiat d'un directeur, en même temps président du bureau consultatif local, qui fait rapport à l'administration centrale. Les recommandations couvrent également des modifications dans la structure financière des divers ports et l'accélération ou le ralentissement, selon le cas, du développement de chaque port, au cours des prochains vingt-cinq ans.

Section 11.—Autres administrations diverses.

Les éditions précédentes de l'Annuaire du Canada contiennent des détails sur les services administratifs du gouvernement qui suivent:

Section 12.—Commission Conjointe Internationale.

Section 13.—Service Géodésique.

Section 14.—Service Topographique.

Section 15.—Observatoires du Dominion.

Comme il ne s'est produit aucun changement dans ces sections, il n'a pas été jugé à propos de les reproduire ici, les intéressés pouvant toujours consulter l'Annuaire de 1930, pp. 1029-1034.

Section 12.—Commission consultative sur le tarif et la taxation.

La commission consultative sur le tarif et la taxation, que l'administration Mackenzie King avait créée en 1926 et dont les fonctions consistaient à aviser le ministre des Finances sur le tarif, la taxation et questions connexes (voir l'Annuaire de 1930, p. 1034), a été abolie en 1930 par l'administration Bennett. Cependant, le 15 mai 1931, le premier ministre présenta en Chambre un projet de loi pourvoyant à la création d'une commission tarifaire fédérale chargée d'effectuer des investigations en la matière (voir chapitre XXX, section 1, à "Finances et Taxation"). Les membres qui doivent faire partie de cet organisme n'ont toutefois pas été nommés encore.

¹ Par A. R. Tibbits, ministère de la Marine, Ottawa.